

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

« À l'heure qu'il est, le canton de Clervaux compte quatre pharmacies. Or, il me revient que le gouvernement envisageait d'installer une officine supplémentaire sur le territoire de la commune de Weiswampach.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Madame la Ministre, peut-elle informer sur la création d'une éventuelle officine supplémentaire dans la partie septentrionale du pays ? Dans l'affirmative, quelles en seraient les raisons ?*
- Pour quand au plus tard cette nouvelle pharmacie pourrait-elle offrir ses services au grand public ?*
- La création d'une nouvelle pharmacie permettrait-elle d'améliorer enfin le service des gardes dans le nord du pays en réduisant notamment les distances à parcourir par les citoyens de la « Nordspëtz* » ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député